BILAN DES ANIMATIONS ET DATES A VENIR

ARAI: repas des clients les 12 et 19 décembre et présence aux marchés de Noël de la Jonchère et Saint-Laurent-les-Eglises.

Saint Laurent tai chi chuan: Le 1er décembre après midi travail sur la moelle des os et la vitalité et le 2 février 2019 séance naginata par Martine Deschamps.

Protégeons Walmath: les travaux du campanile avancent, il est espèré une remise en place pour début 2019.

Comité des fêtes : Dimanche 3 juin une belle participation à la randonnée vtt et pédestre sur la commune qui possède maintenant un chemin de randonnée agrée au PDIPR et balisé. Le 1 er juillet un vide Grenier sous la chaleur.

La fête annuelle des 4 et 5 août avec de nombreux sponsors que le comité des fêtes remercie une nouvelle fois et qui ont permis d'agrémenter les différentes manifestations de musique. Un concours de pétanque avec 46 équipes. Un marché nocturne avec la soiree entrecôte en compagnie « des intrépides ».

Le dimanche 5 août, une dizaine de "mustang" de tout âge amenées par le "Limousin mustang" ont enchanté les yeux des visiteurs.

L'après midi s'est terminée en compagnie de la banda de l'union musicale de Saint-Leonard-de-Noblat, jusqu'au tirage du feu d'artifice.

Le 29 septembre 2018 a vu se réunir presque 80 personnes pour le traditionnel cochon a la broche dans la salle SMS.

Marché de Noël : Vendredi 14 décembre 2018

Les Enfants d'Abords: Traditionnel loto de l'école de Saint-Laurent-les-Eglises le dimanche 25 Novembre 2018 à la Salle des fêtes.



Fête annuelle



Tour du Limousin

NOUS AURONS L'OCCASION DE NOUS RETROUVER POUR LES VŒUX 2019, LE VENDREDI 25 JANVIER à 18H30 A LA SALLE MULTI SERVICES, VOUS ETES TOUS CORDIALEMENT INVITES.



Accueil des nouveaux arrivants et remise du prix des maisons fleuries



Spectacle de fin d'année de l'école

LE TRES HAUT DEBIT PAR LA FIBRE A SAINT-LAURENT-LES-EGLISES

Il devrait être accessible à compter de novembre 2019 dans les villages de : Noueix, La fosse aux bœufs, Traspont, Les Landes, Le Vistrat, L'Ange gardien, Walmath et le moulin de la Gance grâce aux plaques La Jonchère/ St Laurent et Les Billanges/ St Laurent.

Le reste de la commune devrait être équipé en Juin 2020 avec une plaque Ambazac/St Laurent.

IPNS : Mairie de St Laurent les Eglises



A l'automne de notre mandat municipal, ce bulletin intermédiaire est le dixième que nous avons diffusé. Vous pouvez tous les retrouver sur le site internet de la commune, dans l'onglet « La Mairie » à la rubrique « bulletins municipaux ».

Ces jours-ci se déroule le congrès des Maires à Paris dans un climat tendu, avec la moitié des maires qui annoncent ne pas avoir l'intention de se représenter en Mars 2020, compte tenu, notamment de la complexité de la tâche mais aussi de la recentralisation des décisions et des réformes en cours. Dès le début du mandat, des efforts ont été déployés pour le désendettement de la commune et pour poursuivre les missions d'intérêt public. La question reste entière pour ce qui est de la compensation de la taxe d'habitation dont la suppression est annoncée.

L'intérêt collectif passe avant les requêtes individuelles voire individualistes formulées par certains de nos concitoyens. Notre équipe municipale toujours très solidaire et très investie, notamment par un travail en commission, reste attentive et active pour promouvoir un service public adapté à notre ruralité. Chez nos élus, cet esprit de responsabilité, de consensus et de confiance a prévalu sur un esprit partisan.

Nous nous inquiétons de voir se réduire les services publics de proximité. J'évoquais, il y a un an, l'impossibilité, désormais, d'effectuer certaines démarches à la mairie de notre commune (cartes d'identités, cartes grises...) et à compter du 01/01/2019 nous ne disposerons plus de perception à Ambazac... seuls les services du trésor public de Bessines et Nantiat subsisteront au sein d'ELAN. Le conseil municipal du 04/07/2018 a présenté une motion transmise au Président de la République. Par lettre en date du 22/08/2018, le chef de Cabinet du Président nous a assuré de toute l'attention portée à notre démarche et a transmis à Monsieur DARMANIN, ministre de l'action et des comptes publics, en lui demandant de nous tenir directement informés de la suite susceptible d'être réservée... mais à ce jour pas de nouvelle... et donc peu d'espoir ! Cette décision est d'autant plus navrante qu'elle touche le canton rural le plus peuplé et concerne tous ceux d'entre nous ayant des difficultés à faire leurs démarches « en ligne » Dématérialisation et urbanisation prévalent désormais.

La communauté de communes ELAN chemine prudemment vers une mutualisation de nos moyens. Au 01/01/2019, la compétence assainissement (y compris l'assainissement collectif) sera assurée par ELAN. Il en sera de même pour la voirie communale (en tout ou partie, pour ce qui nous concerne).

Dans le domaine des ordures ménagères et dans l'attente de mesures incitatives à la réduction des déchets et d'une réorganisation de la collecte, ELAN applique, selon les communes, soit la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) soit la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères). Gageons que la fiscalité locale en reste maîtrisée.

S'agissant de la commune, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale...depuis 2014, les réduisant même de 0.8% en 2016, malgré la baisse des dotations d'Etat et avec une maîtrise des dépenses.

Cette année, la sècheresse a considérablement réduit le débit de notre captage. La connexion avec Ambazac nous conduit à « acheter » de l'eau à nos voisins. Les restrictions préfectorales demeurent et la vigilance de chacun est indispensable pour éviter de gaspiller ce bien précieux qu'est l'eau potable !

Je terminerai mes propos en rendant hommage à toutes celles et tous ceux qui, notamment à travers leur engagement associatif, assurent des actions, des animations au profit du plus grand nombre. Des associations voisines, avec des partenariats judicieux, contribuent à rendre de belles prestations dont certaines font l'admiration de nos concitoyens. « L'hommage à nos poilus », à l'occasion du centenaire de l'armistice 14-18, en a été récemment la preuve !

Agents communaux, élus, commerçants, artisans, agriculteurs et acteurs de notre vie rurale participent également à la dynamique de ce territoire.

Contribuons en nombre au mieux vivre ensemble sur notre commune.

Bonnes fêtes de fin d'année et au plaisir de vous retrouver nombreux le vendredi 25 janvier 2019 pour les vœux du Maire dans la grande salle polyvalente.

Le Maire, Gérard ROUMILHAC.

ELECTIONS EUROPEENNES

Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019.

Du fait de l'entrée en application de la loi du 01/08/2016 rénovant les modes d'inscription et de gestion des élections, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 31 mars 2019 pour les élections européennes.

A compter de janvier 2020 l'inscription sera possible jusqu'au sixième vendredi précédant un scrutin, sauf dérogation.

ARNAQUES AUX FAUX SITES ADMINISTRATIFS

Les sites administratifs dans leur majorité restent gratuits. Il faut toujours aller en priorité sur le site : **www.servicepublic.fr**

Il est recommandé pour les titres d'utiliser uniquement le site de l'ANTS :

- Liberté Égalité Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
- pour les cartes grises : https://immatriculation.ants.gouv.fr
- pour les permis de conduire : https://permisdeconduire.ants.gouv.fr
- pour les cartes nationales d'identité : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358
- pour les passeports : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360
- pour toutes informations sur vos démarches : www.demarches.interieur.gouv.fr
- pour un extrait d'acte de naissance : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427

Un extrait d'acte de naissance est délivré gratuitement en mairie, via une demande en ligne, parfois des frais d'envoi peuvent être demandés.

- pour un extrait de casier judiciaire : https://www.cjn.justice.gouv.fr/
- pour un permis de construire : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1986

Il existe toutefois des sites privés qui proposent d'effectuer les démarches à votre place. Dans ce cas, la prestation est payante. Ce peut être le cas par exemple pour les cartes grises dont les dossiers sont pris en charge par des garages agréés. Ces sites font parvenir les documents au domicile du demandeur. Dans ce cas, ne vous laissez pas tromper par des sites dont la présentation tente de ressembler à des sites officiels (bleu blanc rouge – Marianne) ou qui sont situés en tête de liste sur un moteur de recherche (ils peuvent acheter cet emplacement). Toujours aller sur un site sécurisé (https).

La caisse d'Allocations familiales vous met en garde contre le "phishing" (l'ameçonnage) : ce sont des messages frauduleux que vous avez peut-être reçus, par courriel ou par téléphone (SMS ou message vocal). Ne jamais fournir d'informations personnelles.

Vous constatez une transaction par **carte bancaire sur internet** dont vous n'êtes pas à l'origine alors que vous êtes toujours en possession de votre carte bancaire ? Après avoir fait opposition sur votre CB auprès de votre banque, signalez directement en ligne cette fraude aux forces de l'ordre par le biais du nouveau téléservice intitulé : **Percev@l** ; Attention à l'abonnement caché lorsque vous validez une commande vérifiez qu'il s'agit bien d'un paiement unique.

Pour les harcèlements téléphoniques vous pouvez vous inscrire sur <u>www.bloctel.gouv.fr</u>. Si les appels indésirables continuent vous pouvez indiquer via internet le numéro en question.

En cas d'arnaque, voici les adresses à contacter :

- https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Actualites/Dossiers/Info-Escroqueries
- https://www.cybermalveillance.gouv.fr
- https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil!input.action
- https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Phishing-hameconage-ou-filoutage; Le phishing (hameçonnage ou filoutage) est une technique utilisée par des fraudeurs pour obtenir des renseignements personnels dans le but d'usurper l'identité d'une entreprise, d'un organisme financier, d'une administration ou d'un particulier. Soyez vigilants sur les informations que vous communiquez!

L'ECOLE

Le Lundi 03 septembre 2018 a eu lieu la rentrée scolaire pour les 70 élèves de l'école primaire publique de Saint-Laurent-les-Eglises.

Les enfants sont répartis dans 3 classes et nous sommes maintenant sous le ryhtme scolaire hebdomadaire des 4 jours.

Les cours sont assurés les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 09h à 12h30 et de 14h à 16h30.

L'équipe pédagogique compte 4 enseignants auxquels nous souhaitons une très bonne année scolaire : Mme FOLLAIN Charlotte (Directrice et classe des CM1-CM2), Mme COULON Céline (CP-CE1-CE2), Mme HENRION Fanny (décharge de Direction et du CE2-CM1) er Mr FERLHAC Michel (PS-MS-GS).

La garderie scolaire a été déplacée dans le bâtiment préfabriqué offrant aux élèves un accès direct à la cour de récréation. La bibliothèque va s'étoffer grâce à une dotation des services académiques de 1 500 €.

Des travaux ont été réalisés au 1er étage du bâtiment principal afin d'accueillir la bibliothèque de l'école (BCD) ainsi qu'une salle de relaxation demandée par les enseignants, destinée à toutes les classes, dans le cadre du projet d'école.

Pour tenir compte du nouveau rythme scolaire, les élèves peuvent être accueillis les mercredis au CLSH de La Jonchère ainsi que lors des période de vacances.

Les dates des vacances de la zone A dont nous faisons partie sont :

Vacances de Toussaint : du vendredi 19 octobre 2017 après la classe au lundi 05 novembre 2018 au matin / Vacances de Noël : du vendredi 21 décembre 2018 après la classe au lundi 07 janvier 2019 au matin / Vacances d'hiver : vendredi 15 février 2019 après la classe au lundi 04 mars 2019 au matin / Vacances de printemps : vendredi 12 avril 2019 après la classe au lundi 29 avril 2019 au matin / Vacances d'été : vendredi 05 juillet 2019 après la classe.

HOMMAGE À NOS « POILUS »

Le centenaire de la 1ere Guerre Mondiale a donné lieu à de nombreuses manifestations. La municipalité de Saint-Laurent-les-Eglises en collaboration et grâce à l'admirable travail de Christiane Comte-Roumilhac en partenariat avec l'Association des Collectionneurs du Pays d'Ambazac a organisé une exposition du 11 au 17 novembre 2018 afin de permettre aux visiteurs de revivre ce que nos poilus ont subi. La vie dans la boue des tranchées, le froid, la faim, l'assaut de l'ennemi et la mort des copains...

Cette exposition a permis de découvrir nombre de choses afférantes à ce conflit et notamment beaucoup d'informations sur les hommes engagés de notre commune. Les correspondances entre soldats et familles ont permis de savoir comment cette guerre a été véçue au quotidien.

Il a été évoqué le rôle des femmes pendant ce conflit et ce que cela a changé dans le rapport homme / femme pendant cette période et après.

Des documents d'archives inédits et des objets de la vie courante collectés auprès des habitants de la commune avec la participation de collectionneurs privés et associations ont permis à tout un chacun de regarder le passé avec émotion et respect.

L'exposision a reçu le label officiel de la mission du centenaire 14-18.

MISSION LOCALE RURALE

LA MISSION LOCALE RURALE s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sortis, sans solution, du système scolaire pour

- les informer
- les oriente
- les accompagner vers une insertion professionnelle durable
- un accès aux droits
- un accès à l'autonomie.

N'hésitez pas à prendre contact, accueil sur rendez vous au 1 rue LAVOISIER 87240 AMBAZAC. Tel : 05 55 56 10 11





